

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2016)
Heft: 77

Artikel: "Il ya a toujours une pièce manquante"
Autor: Mangin, Patrice / Verdand, Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Il y a toujours une pièce manquante»

Patrice Mangin, 65 ans, a donné ses lettres de noblesse à la médecine légale romande. Entretien avec un homme qui a travaillé sur les affaires Lady Di ou Arafat.

Sauf mandat exceptionnel, le professeur Patrice Mangin ne pratiquera plus d'autopsie. Le 1^{er} janvier 2016, ce professeur français, qui a œuvré, vingt ans durant, au rayonnement international du Centre universitaire romand de médecine légale (Curml), a pris sa retraite. Avec nous, une dernière fois, cette sommité de la médecine légale a poussé la porte de ce qui fut son lieu de travail au Chalet-à-Gobet, à Lausanne. L'occasion d'évoquer, avec cet homme affable et discret, une carrière passionnante, parfois placée sous les feux de la rampe médiatique. Comme lorsqu'il eut pour mission de reprendre le dossier de la mort brutale de Lady Diana. Désormais, c'est en Alsace que ce médecin prendra du bon temps.

Patrice Mangin, vous nous recevez, aujourd'hui, dans votre ancien bureau, aimablement mis à notre disposition par la D^r Silke Grabherr qui vous a succédé. Quel est votre sentiment en franchissant ce seuil ?

Un petit peu de nostalgie. Mais je ne suis pas déçu par le fait d'avoir une retraite qui m'offre une liberté d'action et la possibilité de me réorienter vers des activités professionnelles d'une autre nature. Et j'ai du temps pour me consacrer à ma famille. J'ai trois enfants qui sont en France, aux Etats-Unis et en Chine. Autant d'oc-

casions de voyages. Et j'aurai aussi le plaisir non négligeable de me lever un peu plus tard le matin. Avant, c'était 5 heures quand je me rendais, trois fois par semaine, à Genève et 6 heures pour me rendre au Chalet-à-Gobet, à Lausanne. Je découvre les joies de rester au lit.

Un grand cuisinier qui part à la retraite a toujours une occasion de se remettre à ses fourneaux. Un légiste, lui, n'a plus l'occasion de pratiquer une autopsie. Votre métier est-il définitivement derrière vous ?

En théorie, je ne serai pas sollicité pour faire des autopsies ou des examens de personnes, c'est vrai. Cela ne me dérange pas. En revanche, je serai certainement amené à conduire des expertises ou des contre-expertises de dossiers. Du reste, il faut bien dire que, au cours des dernières années, je n'étais plus impliqué directement sur le terrain. J'avais une charge administrative et un rôle de conseil, qui n'étaient pas désagréables parce que vous bénéficiez d'une grande indépendance pour faire valoir votre avis.

Précisément, comment envisagez-vous les mois qui suivent ? Vous dites que vous avez l'occasion d'envisager d'autres formes d'exercer votre métier.

Oui, j'ai une certaine disponibilité pour des missions que me confiera

le Conseil de l'Europe ou des organisations non gouvernementales. Quand on est en activité, on ne peut pas partir du jour au lendemain. Il y a parfois des situations urgentes qui nécessitent l'intervention d'un spécialiste en médecine légale. Récemment, on m'a notamment demandé si j'étais disponible pour aller faire un premier état des lieux à la suite du bombardement d'un hôpital de Médecins sans frontières en Afghanistan. Finalement, il n'y a pas eu de suite. Mais c'est pour ce genre de missions que je peux désormais être appelé.

Vous êtes né au Cameroun, dans l'Afrique de l'époque coloniale. Cette retraite est-elle l'occasion d'un retour sur les lieux de votre enfance ?

J'y suis déjà retourné, pour voir ce qu'il en était. J'y suis allé une fois. Et cela m'a suffi. L'Afrique que j'ai connue n'est plus celle d'aujourd'hui. Je suis né à Douala et j'ai vécu dix-sept ans dans des maisons sans air conditionné, au Cameroun et à Madagascar notamment. Mon père était magistrat.

Avez-vous un attachement pour Lausanne, où vous avez vécu plus de vingt ans ?

Bien entendu. Mais, malgré tout, je suis retourné à Strasbourg. Disons que, avant de venir m'établir sur les bords du Léman, j'avais passé un contrat avec mon épouse qui est Alsacienne. Elle m'a dit : «D'accord pour la Suisse, mais, ensuite, nous retournerons là-bas!» Sur le fond, ce n'était pas une obligation de retourner en France. Le fait que je puisse travailler pour des >>>



Corinne Cueniet



«Un peu de nostalgie...», avoue le professeur, en visite dans ses désormais anciens locaux.

institutions internationales, telles que le Conseil de l'Europe a aussi joué un rôle. Depuis le 1^{er} janvier, j'ai désormais une résidence administrative à Strasbourg. Je vis donc très souvent là-bas. Il faut aussi dire que, avant de venir en Suisse, je travaillais déjà dans cette ville.

Mais revenons à la vie en Suisse. Pour le Français que vous êtes, vous a-t-elle convenu ?

Oui, bien sûr ! L'Alsace et la Suisse, culturellement, sont proches. Je serais venu de Corse ou de Bretagne... (Rires)

La notion d'âge a toujours été au cœur de vos investigations. Mais votre propre âge, comment l'envisagez-vous ?

Ce n'est pas une question qui me préoccupe fondamentalement. Je ne me suis jamais penché sur mon âge en me souciant, par exemple, du fait que j'approchais les 65 ans et que j'allais sur mes 66 ans. Cela changerait si un problème de santé venait à se présenter. Mais je ne me sens pas

entravé dans les activités que je souhaite mener. J'avoue que je continue à me déplacer et à voyager. En Alsace, je joue au gentleman farmer en empêchant les sangliers de venir bousiller mes pelouses. J'ai des préoccupations très terre à terre.

Si c'était à refaire, changeriez-vous quelque chose dans votre manière d'embrasser votre carrière ?

Non. J'aurais aimé faire la réunion des Instituts de Lausanne et de Genève plus tôt. Mais bon, il a fallu patienter jusqu'en 2007. En fait, c'était l'objectif qui m'avait été assigné en 1996. Onze ans ont été nécessaires pour cette fusion. J'ai découvert le fédéralisme et les différences régionales.

Au moment où vous quittez la médecine légale, à quel stade de son évolution se trouve-t-elle ?

Elle est devenue high-tech. Dans tous les cas, je pense que la médecine légale romande est désormais respectée largement hors des frontières

suisses. On reçoit beaucoup de stagiaires étrangers, notre production scientifique est en tête. En termes de développement technologique, nous sommes aussi bien placés.

La notion de droit est liée à celle de médecine légale. Avez-vous eu le sentiment de rendre justice en faisant parler le corps des défunts ?

Non. Un légiste ne saurait se substituer au juge. J'ai toujours considéré que j'intervenais comme auxiliaire de la police et de la justice. Nous les aidons à mener des enquêtes. La justice se rend sur la base d'intimes convictions ou de preuves. Ce que nous pouvons faire, c'est apporter des preuves ou des indices. Et, malgré toute la technologie, la médecine légale n'est pas une science exacte. Il faut avoir l'humilité de le reconnaître. Je ne veux pas dire que c'est un art, mais enfin, nous n'avons pas toujours les moyens d'apporter la preuve absolue. Nous pouvons confirmer ou infirmer des preuves apportées par la justice. Mais nous veillons à ne pas nous faire instrumentaliser. Constaté qu'une personne est décédée à la suite de l'intervention d'un tiers ne suffit pas à apporter la preuve de la culpabilité de telle ou telle personne.

De tous les corps que vous avez examinés, sauriez-vous dire lequel était le plus jeune ?

Celui des nouveau-nés. Cela rentre dans le cas des infanticides. Heureusement, il n'y en a pas beaucoup. Les nourrissons, aussi, avec la problématique de la mort subite.

Et le plus vieux ?

Je ne sais plus si j'ai autopsié des centenaires. Des nonagénaires, oui.

Un corps qui a vécu plus longtemps recèle-t-il plus d'informations à analyser ?

Non, il n'y a pas plus d'informations. Mais il faut être attentif à l'examen d'une personne âgée. Comment vous dire ? Chez un enfant, quelques ecchymoses font apparaître le spectre de la maltraitance. Chez une personne âgée, nous avons ten-

dance à attacher moins d'importance à ce genre de traces. On se dit qu'elle est tombée toute seule, qu'elle se cogne souvent. Le risque consiste à établir un diagnostic de facilité. Sur un enfant jeune ou un adulte, on est plus vigilant. En réalité, il faut faire preuve d'attention aux corps de vieillards. Tiens, on observe une fracture du col du fémur... La personne est-elle tombée toute seule? Je pense qu'il faut être plus exigeant dans le constat des lésions sur un corps d'une personne âgée. En évitant de tout mettre sur le compte de l'âge.

A force de pratiquer ce métier, avez-vous développé un rapport particulier à la mort?

Ce n'est pas une question fondamentale. Cela viendra peut-être avec l'âge. Je ne sais pas quelle interprétation psychanalytique en tirer. Peut-être un refoulement? Je ne veux pas y penser. Cela ne veut pas dire que je suis insensible. Encore moins désabusé. Pas du tout. J'ai exercé un métier certes fascinant. Mais dur aussi. On voit passer toutes les misères du monde. Il faut tout de même rester lucide. Le décès d'un enfant à l'issue d'acte de malveillance est une tragédie. C'est difficile à supporter. Tout décès, surtout s'il est lié à un acte pénal, est difficile à vivre.

Avez-vous été préparé psychologiquement à ce que vous avez pu voir?

Non. En médecine légale, il n'y a pas de formation psychologique. Pour des grosses affaires, nous avons l'occasion de faire des séances de débriefing. Je pense au cas de catastrophes, comme celle de l'accident, à Sierre, du car belge qui transportait des enfants. Mais... (*silence*) Enfin, les médias aidant, les séries télé aussi, nous recevons beaucoup de sollicitations de parents qui demandent s'il est possible, pour leur enfant, de voir une autopsie. Ils invoquent le fait que leur fils ou leur fille aimeraient devenir médecins légistes. Je suis toujours étonné par cette demande. Mon éthique person-

nelle me conduit à refuser de telles requêtes. Je sais bien qu'il y a eu une époque, révolue j'espère, où il y avait des démonstrations d'autopsie. Des élèves policiers ou de jeunes magistrats assistaient, en tenue de ville, clope au bec, à l'examen de corps de défunts. Pour moi, une autopsie est comme une intervention chirurgicale. Cela doit être fait dans une certaine intimité. C'est soumis au secret de l'enquête. Mais, surtout, nous devons le respect aux morts. Et, au fond, c'est simple. Si votre père ou votre oncle décédait sur la voie publique ou dans un accident, accepteriez-vous, en plus d'une autopsie, qu'une dizaine de personnes y assistent? Un corps n'est pas un objet que l'on montre.

Vous avez pratiqué, entre autres personnalités internationales, l'autopsie d'Arafat. Comment se sent-on quand on sait que son diagnostic est à même de modifier le cours de l'histoire?

On tourne trois fois sa langue dans sa bouche avant de parler. Et on essaie d'être le plus scientifique possible, en essayant de faire abstraction de toute considération politique qui pourrait interférer dans le diagnostic.



« On voit passer toutes les misères du monde »

PATRICE MANGIN

Lady Diana, c'était vous aussi?

Oui, mais c'était comme expert de l'une des parties, en l'occurrence de Mohamed Al-Fayed, le père de Dodi Al-Fayed. L'accident était intervenu dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 1997, un dimanche. Les premiers résultats des analyses du sang des victimes ont révélé que le chauffeur était sous l'emprise d'un état alcoolique. Et, comme rien ne laissait supposer qu'il était ivre, Mohamed Al-Fayed a contesté les résultats

de l'enquête. Sans entrer dans les détails, j'ai eu pour mission d'examiner le rapport des légistes français. Et j'ai pu constater qu'il y avait une information qui n'avait pas été commentée: une teneur en monoxyde de carbone dans le sang du chauffeur qui n'a jamais pu être expliquée. Pour Monsieur Al-Fayed, il y avait un doute sur l'origine du sang examiné. Etait-ce bien celui du chauffeur? En ce qui me concerne, j'ai interrogé les experts qui ont fait les analyses et je n'ai jamais obtenu d'explications. Le juge d'instruction a jeté l'éponge. Le dossier est clos. Le mystère demeure entier.

Ce n'est pas la première fois que vous étiez confronté à un mystère, j'imagine.

Dans chaque affaire médiatico-politique, il y a toujours quelque chose qui se passe mal. Dans l'affaire Lady Diana, la pression politique sur le légiste de ce dimanche soir-là était très forte. A posteriori, de graves problèmes sont apparus. On s'est aperçu que les échantillons de sang n'avaient pas été étiquetés, qu'ils avaient été mis dans un carton... Bref, la traçabilité n'était pas garantie. Arafat, même chose. Tous les échantillons de prélèvements le concernant avaient été détruits, alors qu'ils étaient détenus dans des laboratoires dépendant du Ministère des armées et de la gendarmerie. Ils ont d'ailleurs disparus en 2006, au moment même où, un citoyen russe, Alexandre Litvinenko, a été mortellement empoisonné au polonium. Dans ce genre d'affaires, il manque toujours une pièce et, bien sûr, ce n'est jamais la faute de personne.

Vous aurez plus de temps pour vos loisirs. Un livre, un film ou une musique, que vous aimez tout particulièrement?

J'aime le cinéma italien des années Fellini et Pasolini, *Le guépard* ou *Le crépuscule des dieux* de Visconti. Et, en musique, j'écoute beaucoup le classique. Je dois dire que j'aime *Le boléro* de Ravel. C'est superbe. Tout à la fois constant et changeant.

PROPOS RECUEILLIS
PAR NICOLAS VERDAN